

Rapport du groupe d'experts
Approches visant à évaluer et renforcer les processus d'application et la performance des ORGP
Boîte à outils et Recommandations
Résumé

Introduction

Le manque d'application suffisante des obligations des ORGP est un problème omniprésent qui affaiblit non seulement la performance de chaque membre mais également de l'ensemble de l'ORGP. Des évaluations indépendantes des performances des ORGP ont indiqué qu'il est nécessaire de renforcer les mécanismes d'examen de l'application et les Résolutions de l'Assemblée Générale des Nations-Unies ont appelé à un soutien international pour accroître les capacités d'application et d'exécution des ORGP et de leurs membres.

Plusieurs ORGP prennent déjà d'importantes mesures en vue de renforcer leurs mécanismes de suivi, d'évaluation et de soutien de l'application de leurs obligations de la part de leurs membres. Elles mettent en œuvre et développent un vaste ensemble d'outils, tout en accroissant la transparence du processus et en consolidant la capacité nécessaire pour un examen de l'application efficace. Toutefois, beaucoup reste à faire.

Afin d'identifier certaines des difficultés inhérentes aux mécanismes d'examen de l'application et d'élaborer des solutions potentielles pour renforcer ces processus, The Pew Charitable Trusts, en collaboration avec l'International Seafood Sustainability Foundation, et avec l'orientation d'un Comité directeur spécialisé,¹ a tenu une série d'ateliers d'experts en 2020 et 2021. Ces ateliers ont étudié la pratique actuelle au sein des ORGP et ont fourni des enseignements clés sur les principaux facteurs de l'application et de la non-application. Ces ateliers ont rassemblé des spécialistes hautement qualifiés dans ce domaine, notamment des présidents des comités d'application des ORGP et des chargés d'application des ORGP, représentant au total dix ORGP, ainsi que des experts d'organisations internationales, du monde universitaire et de la société civile. Les comptes-rendus de ces ateliers sont reflétés dans trois rapports disponibles publiquement.²

Les conclusions initiales de ces ateliers ont été examinées et développées par un groupe d'experts internationaux en application au sein des ORGP.³ Faisant suite à ces travaux, le Groupe d'experts chargé de l'évaluation a soumis un ensemble de principes et de recommandations qui offrent des orientations pour le renforcement et la mise en œuvre efficace des processus d'examen de l'application ainsi qu'une méthodologie permettant d'aider les ORGP à évaluer l'efficacité de ces processus. La conclusion de ces travaux est reflétée dans un rapport achevé en juillet 2022.

Ce document présente les principes et les recommandations élaborés par le Groupe d'experts chargé de l'évaluation. Reconnaissant que chaque ORGP a son propre ensemble de priorités, ses propres forces et faiblesses, ces nouvelles recommandations permettront aux ORGP d'évaluer leurs processus d'examen de l'application respectifs et identifier les aspects où des changements devraient être mis en œuvre.

¹ Le Comité directeur se composait des personnes suivantes : Adriana Fabra, Conseillère principale auprès de The Pew Charitable Trusts ; Holly Koehler, Vice-présidente de la politique et des communications, ISSF ; Gerald Leape, Administrateur général, The Pew Charitable Trusts ; Lara Manarangi-Trott, Responsable d'application, WCPFC ; Osvaldo Urrutia, Maître de conférence, Universidad Católica de Valparaíso, Chili ; et Mark Young, Directeur exécutif, Réseau international MCS.

² Rapport du premier atelier, <https://www.pewtrusts.org/-/media/assets/2021/04/virtual-expert-workshop-on-best-practices-in-compliance-in-rfmos.pdf>

Rapport du deuxième atelier,

http://www.pewtrusts.org/-/media/assets/2021/07/pew_issf_secondcomplianceworkshopreport_july2021.pdf;

Rapport du troisième atelier, <https://www.pewtrusts.org/-/media/assets/2022/05/2021-third-workshop-report.pdf>

³ Le Groupe d'experts chargé de l'évaluation se composait des personnes suivantes : Duncan Currie, Directeur, Globelaw ; Robert Day, Conseiller international des pêches et Consultant ; Jung-re Riley Kim, Chargée des politiques/Négociatrice, Ministère des océans et des pêches de la Corée ; Holly Koehler, Vice-présidente de la politique et des communications, ISSF ; Sarah Lenel, Conseillère des pêches et Consultante ; Masa Miyahara, Conseiller auprès du Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des pêches du Japon ; et Penelope Ridings, Conseillère juridique, WCPFC, sous la coordination de Gerald Leape, Administrateur général, The Pew Charitable Trusts.

Principes

Les participants à l'atelier et le Groupe d'experts chargé de l'évaluation ont identifié des difficultés inhérentes aux mécanismes d'examen de l'application actuels et, pour y faire face, ont extrait les principes sous-jacents qui devraient être suivis pour garantir des processus robustes et efficaces.⁴ Ces processus devraient être :

1. *Justes et impartiaux.* Ils devraient être entrepris de façon homogène, basés sur des règles claires et offrir à tous les membres les mêmes chances d'y participer, reconnaissant leurs différences en termes de capacité.
2. *Légitimes.* Leur finalité devrait être d'aider l'ORGP à atteindre ses objectifs sans placer l'accent sur les sanctions individuelles. Ils devraient être basés sur une consultation adéquate et une bonne compréhension entre les membres.
3. *Transparents.* Ils devraient optimiser la transparence à tous les niveaux au sein de l'ORGP et avec tous les acteurs concernés, car la transparence peut accroître l'équité et l'impartialité et rendre les processus plus légitimes et, en fin de compte, plus efficaces.
4. *Ciblés.* Compte tenu du très grand nombre d'activités et d'informations, ils devraient donner la priorité aux obligations à évaluer. Les réponses d'application devraient tenir compte de la gravité de la non-application.
5. *Efficaces.* Ils devraient aboutir à l'amélioration de l'application, par le biais de mécanismes de suivi rigoureux dans le cas de non-application et en suivant les tendances de l'application et de la mise en œuvre au fil du temps.
6. *Performants.* Ils devraient réduire toute charge administrative et tout coût inutiles pour toutes les parties impliquées, en reposant, par exemple, sur des plateformes électroniques/en ligne. Cela peut promouvoir l'équité parmi les membres de l'ORGP.
7. *Coopératifs.* Ils devraient soutenir et favoriser la coopération au sein de l'ORGP et entre les ORGP ainsi qu'avec d'autres organisations en vue d'accroître l'échange d'informations et de s'attacher à l'harmonisation de certains critères ou processus.

Recommandations

Le Groupe d'experts chargé de l'évaluation a élaboré une série de recommandations pour soutenir la mise en œuvre efficace des processus d'examen de l'application et s'assurer qu'ils atteignent leur objectif et fonctionnent selon des principes convenus. Un résumé de ces recommandations est fourni ci-après et s'articule autour des dix éléments de base des processus d'examen de l'application identifiés par le Groupe.⁵

1. *Établir le cadre institutionnel et les règles de gouvernance nécessaires.* S'assurer que ces processus sont mis en place par des instruments clairs et autonomes, soutenus par la structure de gouvernance fondamentale de l'ORGP. Ils devraient garantir, entre autres, que les secrétariats des ORGP disposent du mandat adéquat pour aider efficacement les membres de l'ORGP dans les processus d'examen de l'application.
2. *Améliorer la qualité et l'applicabilité des mesures.* Examiner les mesures des ORGP afin d'éviter les doublons et les incohérences et améliorer leur applicabilité en les rendant plus claires et en intégrant des points de vérification et des orientations sur leur mise en œuvre. Automatiser certains processus d'examen de l'application simples.
3. *S'assurer que les informations utilisées pour l'examen de l'application sont appropriées en termes de qualité et de quantité.* Accorder la priorité aux données qui sont nécessaires pour les évaluations et

⁴ cf. Rapport sur les approches, section 2.3.

⁵ cf. Rapport sur les approches, section 2.5 et section 3.

veiller à ce qu'elles soient de haute qualité, soumises en temps opportun, exactes et vérifiables avec les données de parties tierces.

4. *Améliorer la compilation, l'analyse et la présentation des données.* Examiner et adapter les normes des ORGP afin de faciliter les travaux des secrétariats et intégrer des solutions technologiques permettant de renforcer la gestion des bases de données et la présentation des informations. Fournir des informations pour les examens de l'application d'une manière qui est facile à comprendre et à utiliser.
5. *Intégrer des outils qui rendent le processus d'examen de l'application plus efficace, performant et clair.* Établir des hiérarchies dans les obligations et les infractions ; se concentrer sur les domaines prioritaires par le biais d'une évaluation des risques ; adopter un échéancier pour le suivi de l'application et intégrer un suivi et une évaluation des questions moins complexes pendant la période intersessions.
6. *Veiller à ce que les règles de prise de décisions ne se soldent pas par l'inaction ou des impasses.* La règle prédominante de consensus ne devrait pas empêcher les membres de l'ORGP de prendre une décision applicable à un membre non-conforme. Par exemple, les membres dont la situation d'application est en cours d'examen ne pourraient pas prendre part à la prise de décision concernant leur propre situation.
7. *Établir des conséquences efficaces de la non-application ainsi que des mesures de suivi.* S'assurer que, en cas de non-application, des conséquences adéquates et proportionnées sont préétablies pour les différents types d'infractions. Mettre en place des mécanismes de suivi robustes et transparents pour faire rapport sur les mesures prises par les membres et l'ORGP faisant suite à l'identification d'une situation de non-application.
8. *Développer une assistance pour le renforcement des capacités.* Augmenter les initiatives de renforcement des capacités qui sont ciblées, mobiliser les pays destinataires, suivre ces activités et évaluer leur efficacité. Recourir au renforcement des capacités comme l'une des réponses possibles aux situations de non-application.
9. *Améliorer la coopération entre les ORGP.* Partager les données afin de vérifier les informations par recoupement, centraliser certains systèmes de collecte et de publication des données et harmoniser les exigences de déclaration et les critères d'évaluation entre les ORGP, dans toute la mesure du possible. Mettre en place les protocoles d'entente nécessaires entre les ORGP et encourager le partage informel des informations et des connaissances entre le personnel des ORGP.
10. *Mettre en place des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'examen efficaces.* Surveiller les tendances de la mise en œuvre des mesures de conservation ainsi que les mesures de suivi afin d'évaluer l'efficacité des processus d'examen de l'application. Procéder à un « bilan de santé » de l'ORGP ; examiner les mesures, les procédures et les priorités, et améliorer stratégiquement la performance de l'ORGP, également dans le cadre d'un examen des performances.

Perspectives pour l'avenir

Ces principes et recommandations sont un tournant dans les travaux visant à garantir l'efficacité et la durabilité de la gestion des pêches mondiales partagées. Ils fournissent les moyens d'évaluer et d'améliorer efficacement les processus d'examen de l'évaluation. Toutes les ORGP peuvent, dès lors, gagner à intégrer pleinement ces recommandations dans leurs efforts de soutien et d'amélioration de l'application de leurs membres et améliorer, ainsi, la performance de l'ORGP en elle-même.